© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Légalité des truffes hallucinogènes

Par Profil supprimé Postée le 07/06/2017 18:09

> Bonjour, en cherchant sur Internet longuement sur la légalité des champignons/truffes hallucinogènes, l'illégalité des champignons est très explicitement écrite sur de nombreux site mais quand aux truffes hallucinogène, je n'ai pas vraiment trouvé de réponse explicite sur la législation française concernant ces truffes.
> Merci de me répondre.

Mise en ligne le 09/06/2017

Bonjour,

La liste des produits stupéfiants présente dans le Code de Santé Publique recense les molécules et non les produits. Les truffes hallucinogènes sont une variété de psilocybes (psilocybe tampanensis ou pajaritos notamment) et elles contiennent de la psilocybine, molécule clairement identifiée comme psychotrope et classée parmi les produits stupéfiants interdits par la loi.

Sa consommation, tout comme sa détention ou son trafic sont par conséquent interdits.

Cordialement,